

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 5^e jour du mois de septembre deux mille dix-sept (5 septembre 2017), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Monsieur Gérald Delisle, conseiller
Madame Diane Morasse, conseillère
Monsieur Michel Sasseville, conseiller
Monsieur Yves Pagé, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption du rapport financier 2016

3 AUTRES SUJETS

- 3.1 Période de questions - Parole à l'assemblée
- 3.2 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Guy Lavoie, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-09-146

Monsieur Caouette fait la lecture de l'avis spécial pour la rencontre extraordinaire au complet.

Il est proposé par monsieur Gérald Delisle, appuyé par monsieur Michel Sasseville et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5

septembre 2017 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Adoption du rapport financier 2016

2017-09-147

CONSIDÉRANT que la municipalité a nommée la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette, s.e.n.c.r.l. pour vérifier l'exercice financier 2016;

Il est proposé par monsieur Michel Sasseville et appuyé par monsieur Gérald Delisle que ce conseil adopte le rapport financier pour l'exercice financier 2016 avec un surplus de 124 900 \$.

QU'un montant de 25 000 \$ est réservé de ce surplus pour les travaux de réparations du réseau d'aqueduc Notre-Dame qui étaient prévus en 2016 et ont été réalisés en 2017;

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

3 AUTRES SUJETS

3.1 Période de questions - Parole à l'assemblée

Début: 19h40

Fin: 19h50

3.2 Levée de l'assemblée

2017-09-148

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Jean-Louis Martel, appuyé par madame Diane Morasse Léveillé et résolu que la séance soit levée à 19h53.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Jean-Guy Lavoie
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général et secrétaire-trésorier

" Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 6 septembre 2017.